

PN4 DEUIL-LA-BARRE / MONTMAGNY (95)

LIGNE H (325000)



1. CARACTERISTIQUES

Dernier comptage véhicules routiers par le CG95 (09/2015) : **7100 véh / jour**

Trafic ferroviaire: **188 trains / jour**

Nombre piétons (09/15): **3500 / jour**

Moment circulation ferroviaire/routière >1.335.000

Inscrit au programme de sécurisation nationale depuis 1997.

ENVIRONNEMENT :

- Croisement avec la RD311
- Zone urbanisée, proximité Gare Deuil-Montmagny
- Commerces
- Collège / Lycée intercommunal
- Deux lignes de bus traversent le PN
- Présence canalisation de Gaz à haute pression
- Deux projets de ZAC.

EQUIPEMENT

- Nombre de voies : 2
- Vitesse circulation ferroviaire : 90km/h
- Equipement :
 - SAL4 ; 6 feux R24 (dont 2 ajoutés pour radar de franchissement)
- Radar de franchissement installé depuis août 2014 avec mise en service en 09/2014.

Dernière informations infractions pour la période janvier à octobre 2016 :

Données Radar	Nbre jours	Nbre infractions	Nbre infractions/jour
Montmagny	155	819	5,28
Deuil la Barre	145	502	3,46

2. ACCIDENTOLOGIE

SITUATION DE JANVIER 2006 A DECEMBRE 2016

Nbre évènements	Nbre tués	Nbre blessés	Heurts avec matériel roulant	Heurts avec portique G3
60	1	0	5	Sans objet

3. DIAGNOSTIC SECURITE

Mise à jour 11/12/2014.

Diagnostic sécurité réalisé conjointement avec le gestionnaire de voirie en décembre 2014.

Actions :

- Réfection jonction bitume entre voirie et domaine ferroviaire → **fait**
- Déplacement arrêt de bus RATP qui se trouvait au droit du PN → **fait**
- Etude à réaliser en coordination avec le CG95 afin d'organiser le cheminement piéton → **fait**

4. EVOLUTIONS

Ce paragraphe liste les modifications, évolutions ou expérimentations, hors projet de suppression, réalisées sur ce PN.

- **Expérimentation croisillons jaunes (2010)** → Pas d'impact sur le comportement des usagers.
- **Radars de Franchissement (09/2014)** → Limiter les franchissements en chicane.
- **Déplacement arrêt bus (02/15)** → Ne pas « inciter » les voyageurs à atteindre les quais via le PN,
- **Déplacements moteurs de barrières (30/10/2015)**. → Permettre un agrandissement des passages piétons,
- **Présence journalière d'agents municipaux aux heures d'entrée / sorties écoles.**
- **Travaux de voiries (12/15)** → Elargissement passage piéton.
- **Expérimentation de tapis anti-intrusion (10/16)** → pour empêcher l'accès aux quais depuis le PN. Expérimentation pour une durée d'un an.

A venir :

- **Raccourcissement des quais** → afin de les éloigner du PN, il s'agit d'une réflexion sur la réorganisation de l'accès aux quais. Travaux 2nd semestre 2017.

5. PROJET DE SUPPRESSION

Après plusieurs études préliminaires n'ayant pu aboutir à une solution acceptée, le projet de suppression du PN4 a été relancé en 2015. Aujourd'hui ce projet fait consensus auprès des collectivités locales.

Il a été décidé, pour cette étude préliminaire de partir sur des bases nouvelles, et donc de ne pas s'appuyer sur les études précédentes.

La réunion de lancement s'est tenue en juin 2015. L'étude préliminaire a permis d'obtenir un accord entre toutes les parties sur les solutions de rétablissement suivantes :

- Passage souterrain pour piétons et modes doux au niveau du passage à Niveau actuel.
- Pont-rail au niveau de la plante des champs pour tous gabarits (VL, Bus, PL, véhicules de secours) et incluant une piste cyclable, avec une voirie de raccordement pour se relier à la rue Guynemer.
- Mise en sens unique de la rue Guynemer et création d'un barreau reliant la rue Guynemer à la rue des Lévrieriers.

C'est ce projet qui sera soumis à la concertation publique. Cette concertation permettra :

- Au territoire de donner son avis sur la solution présentée,
- De présenter deux projets complémentaires de barreau permettant une meilleure répartition des flux de circulation dans les deux communes.
- De recueillir les propositions et avis sur les aménagements des parvis et du passage souterrain.

Prochaines étapes :

Concertation du 11 janvier au 11 mars 2017.

Eté 2017 : Diffusion du bilan de la concertation.

Eté 2017 : Transmission projet à la Direction des projets Franciliens pour démarrage des études Avant-Projet.